



Mission Carré de Soie
04 28 67 54 00
carredesoie@grandlyon.com

Lyon, 29 août 2019

COMPTE-RENDU **Comité de suivi de chantier Tase du 29 août 2019**

Présents :

4 Habitants répartis sur les n°5, 6, 7 et 9 rue de la TASE

Métropole de Lyon : Rachel MIGNARD – Direction de la Maitrise d’ouvrage urbaine, Julie GAUDE - Mission Carré de Soie

EGIS Ville et Transports : Élisabeth LEMERCIER, Charles-Eric AUGEREAU

Prochain comité de suivi :

**Jeudi 26 septembre, de 14h à 14h30,
Base vie de chantier, 4 allée du Textile**

Sur le jardin partagé.

L’alimentation en eau du jardin sera assurée par 3 éléments : deux bouches d’arrosage situées l’une à l’entrée du jardin et l’autre à son emplacement actuel pour faciliter l’arrosage des plantations citoyennes en pieds d’arbres et une borne fontaine, située à l’entrée du jardin, à proximité de la cabane.

Les autres équipements du jardin sont la cabane (création), le mobilier conservé, une clôture métallique et son portail (même grilles que les modèles utilisés en limite des immeubles). L’aménagement du jardin sera en version initiale composé d’un sol en terre végétale et de 3 arbres fruitiers. Des planches seront fournies aux jardiniers pour construire les bacs de plantation. La terre végétale sera également fournie. Par ailleurs, il est envisagé de prolonger la mission de Passe Jardins pour accompagner la remise en route du jardin et son installation.

Problèmes de stationnement sur les venelles

Sur l’ensemble du secteur est repointée la problématique du stationnement sauvage qui empêche les circulations piétonnes et PMR, particulièrement au niveau des sur-largeurs de trottoirs (est notamment évoqué l’angle avenue des Canuts / rue de la Tase) au niveau des accès des venelles ou des accès de parking. Mais les habitants confirment que la pause des GBA (cadettes béton) au niveau de la venelle des écoliers est efficace et permet aujourd’hui de circuler plus facilement. Sur le long terme, la Métropole réfléchit à la mise en place de bacs de jardinage supplémentaires pour limiter les stationnements sur trottoirs et sollicitera les

jardiniers pour évoquer la faisabilité (emplacement / capacité à jardiner).

La Métropole informe qu'une fois les travaux de Cobalt terminés des nouvelles places de stationnement seront créées au niveau de l'angle Avenue des Canuts / rue de la Tase.

Les habitants indiquent que deux véhicules se garent sur la seule place PMR devant INDIGO (ils se garent à la verticale et empêchent du coup les circulations piétonnes et PMR). La Métropole indique qu'une seconde place PMR pourrait peut-être être aménagée devant Indigo, à côté de l'existante.

Les habitants constatent qu'il y a une meilleure fréquence de passage de la Police Municipale (verbalisations, mise en fourrière).

Les habitants approuvent que le stationnement soit réglementé sur l'Avenue des Canuts. La Métropole évoque l'aménagement d'un parking provisoire au droit du groupe scolaire provisoire Odette Cartailhac.

Sécurité / Vidéosurveillance :

Les habitants posent la question des caméras de vidéosurveillance et des endroits où elles seront positionnées. Rachel Mignard rappelle que le plan de vidéosurveillance a été étudié par la Ville et que des caméras seront installées, en hauteur (pour limiter le vandalisme) : sur le château d'eau et sur la façade de l'aile est de l'usine Tase. L'ensemble de l'esplanade sera ainsi surveillée. Rachel Mignard rappelle également que des passes vélos/anti-scooter seront installées à chaque entrée de l'esplanade.

Point sur les travaux réalisés depuis la dernière réunion :

Les venelles ont bien avancées : réalisation des fosses pour les plantations, installation du réseau d'éclairage, mise en place des réseaux drainants.

Sur l'esplanade, le terrassement des massifs est terminé, la couche de structure est réalisée. Le réseau d'éclairage est terminé, idem pour le réseau télécom (ORANGE) – en cours.

Parvis devant Technip : réalisation des fosses de plantations, de la noue et réalisation des tranchées drainantes et du réseau sec (électricité).

Les habitants constatent qu'il y a du bruit mais moins de poussière.

Prochaines étapes sur septembre.

- Décaissement du local technique de la fontaine et travaux de terrassement sur l'emprise de la fontaine. Ces travaux pourront générer du bruit mais ne devraient pas durer trop longtemps, la zone à décaisser n'étant pas trop importante.
- Réalisation de réseau de drainage et réalisation de tranchées pour le réseau d'eau potable (Eau du Grand Lyon). Il est rappelé à cette occasion qu'il y aura des toilettes automatisées à l'entrée de l'esplanade, côté Allée du Textile/ rue de la Tase.
- Intervention d'entretien sur le château d'eau à partir du 9 septembre pour une durée de 4 semaines environ : mise en place d'un échafaudage pour curer les aciers et reprendre la maçonnerie en façade. Il n'y a pas de reprise de la fresque, de peinture etc... Il s'agit de simples travaux d'entretien.
- Démarrage des travaux de terrassement pour le prolongement de la rue Nelli

Les entreprises sont remerciées pour leur réactivité dès lors qu'un problème est identifié et qu'il peut être résolu.